



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-LE-ROTROU DU 8 DECEMBRE 2021 A 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2021
- Compte rendu des décisions prises par le Maire en application des délégations du conseil municipal
- Désignation d'un représentant du conseil au sein de C'CHARTRES TOURISME
- Désignation d'un nouveau représentant au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SAEDEL

ACTION CŒUR DE VILLE :

- Signature de convention avec Eure et Loir Numérique
- Ajustement d'AP/CP pour les opérations du programme « Action Cœur de Ville »

FINANCE :

- Tarifs des photocopies du point poste du Plateau

TRAVAUX – URBANISME – TRANSPORT URBAIN - SECURITE :

- Signature d'une convention de mise à disposition de l'exercice du droit de pêche avec l'AAPPMA
- Approbation du RAD 2020 de SUEZ EAU France pour la DSP Eau Potable
- Autorisation de signature du marché de menuiseries extérieures
- Autorisation de signature du marché de réfection de toitures
- Autorisation de signature de l'avenant n° 5 pour l'exploitation des installations thermiques P1-P2-P3 avec intéressement
- Convention relative au raccordement d'unité de production favorisant l'injection de gaz renouvelable
- Convention pour l'implantation d'un pylône rue de la Borde

- Convention pour autorisation de passage de câble souterrain suite à déplacement d'ouvrage basse tension au « Margas »
- Rapport d'activité 2020 du SIACOTEP

RESSOURCES HUMAINES :

- Outils de mutualisation : autorisation de signature de conventions
- Convention de mise à disposition individuelle d'un agent entre la ville et la CDC
- Modification du tableau des effectifs suite au CT
- Mise en place du temps partiel
- Indemnité horaire sur les travaux supplémentaires
- Organisation du temps de travail
- Mise en place du RIFSEEP
- Logement de fonction : liste des emplois et conditions d'attribution

ACTION SOCIALE :

- Tarifs 2022 de l'espace de vie social

CULTUREL :

- Rapport d'activité 2020 de la SARL IMAGE A L'APPUI
- Règlement d'utilisation des photocopieurs mis à disposition des associations

SPORT :

- Convention d'utilisation d'équipement sportif par la Communauté de Communes du Perche et fixation du tarif d'utilisation

Nombre de conseillers en exercice : 29

ETAIENT PRESENTS : 22 : Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Catherine CATESSON, Philippe PELLION, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Guy BOCQUILLON, Nadine CHAILLOU-COCHELIN, Marie POIRIER, Guy CHAMPION, Jean-Claude DORDOIGNE, Gérard DEVOIR, Alain VERGNOL, Josiane SEIGNEUR, Béatrice LIZIARD, Guillaume CARAYON, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Rachid SOUKTANI, Laurence LEDUC, Jean-Pierre HUGUET, Christophe ALLHEILY, Estelle DUEZ, Amadys CASTANIER.

Pouvoir : 7 : Jannick RIBAUT à Nadine CHAILLOU-COCHELIN ; Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE ; Pascaline GRANGIER à Alain VERGNOL ; David LEDUC à C. CATESSON ; Roselyne RICHARD-BRULE à Guy CHAMPION ; Céline GUILLOCHON à Alain VERGNOL ; Pascale DE SOUANCE à Amadys CASTANIER.

Secrétaire de séance : Gérard DEVOIR

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-5 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Monsieur Gérard DEVOIR est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Il passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021

Vote favorable à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELIBERATION N° 78 DU 17 JUILLET 2020

✎ D'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux :

✚ Autorisation préalable de travaux dans des bâtiments communaux
Réalisation de travaux dans plusieurs bâtiments communaux accueillant du public.

- ECOLE MATERNELLE LUCIE AUBRAC - PARCELLE AY0137

Objet : Rénovation des menuiseries de l'école.

Nature des travaux : Remplacement des huisseries

- ECOLE ELEMENTAIRE GEORGES BRASSENS - PARCELLE BC0016

Objet : Rénovation de plusieurs toitures de l'école.

Nature des travaux : Réfection des couvertures du préau, des bâtiments G et H et de la toiture terrasse

- ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL - PARCELLE BH0043

Objet : Rénovation des menuiseries de l'école.

Nature des travaux : Remplacement des huisseries du bâtiment principal

- LA BOITE A OUTILS - PARCELLE AM0192

Objet : Rénovation de l'étanchéité de plusieurs terrasses.

Nature des travaux : Réfection de plusieurs toitures terrasses

✎ D'opérations de délivrance et de reprise de concessions dans le cimetière :

Concessions cimetières		2020		2021	
		Nb	Montant €	Nb	Montant €
Achat	30 ans	12	1 972	20	3 394
	50 ans	0	0	4	1 323
Renouvellement	30 ans	20	2 320	48	5 510
	50 ans	2	756	2	756
Droit de superposition	30 ans	1	58	0	0
	50 ans	0	0	0	0
TOTAL		Soit 35 pour un total de 5 106 €		Soit 74 pour un total de 10 983 €	

Concessions columbarium		2020		2021	
		Nb	Montant €	Nb	Montant €
Achat	15 ans	3	669	2	446
	30 ans	1	447	4	1 788
Nouveau dépôt d'urne	15 ans	2	110	1	55
	20 ans	1	55	0	0
	30 ans	0	0	0	0
TOTAL		Soit 7 pour un total de 1 281 €		Soit 7 pour un total de 2 289 €	

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE NOGENT-LE-ROTROU A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPL C'CHARTRES TOURISME

Monsieur Philippe PELLION est désigné comme représentant de la commune.
Vote favorable à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEDEL

M. Jérémie CRABBE est désigné comme nouveau représentant de la commune au sein de l'assemblée délibérante et du conseil d'administration de la SAEDEL.
Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC EURE-ET-LOIR NUMERIQUE POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE DIVERSES RUES DE LA VILLE

Ces travaux concernent les rues et places suivantes :

- Gouverneur, pour un linéaire de 650 mètres
- Giroust, pour un linéaire de 450 mètres
- Place Sully, pour un linéaire de 400 mètres
- Du Château, Saint-Jean, du Chapitre, de La Collégiale, de la Chevesserie et Place Emile-Maquaire, pour un linéaire de 660 mètres.

Ces conventions fixent par ailleurs le montant de la redevance annuelle que le syndicat doit verser au titre de l'occupation du domaine public, ainsi qu'une proportion des coûts de terrassement des infrastructures communes de génie civil situées en domaine public.

Vote favorable à l'unanimité.

AJUSTEMENTS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

↳ **Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement des liaisons douces le long des bords de l'Huisne (voie verte et promenade Camille Silvy) :**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € HT	11 340	371 388	1 150 553	95 000	175 147		1 803 428
Recettes € HT (hors autofinancement)		59 700	588 151	45 283		342 415	1 035 549
Autofinancement € HT	11 340	311 688	562 402	49 717	175 147	-342 415	767 879

↳ **Autorisation de programme et crédits de paiement pour la restauration du tombeau de Sully et de ses abords :**

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € HT	14 633	166 737	126 634	190 000	102 046	600 050
Recettes € HT (hors autofinancement)	33 840	69 657	57 100	66 403	207 820	434 820
Autofinancement € HT	-19 207	97 080	69 534	123 597	-105 774	165 230

↳ **Autorisation de programme et crédits de paiement pour la signalétique directionnelle, patrimoniale et d'information locale :**

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € HT	22 162	57 526	44 449	57 981	47 981	230 100
Recettes € HT (hors autofinancement)	37 967	14 166	7 750	3 100	85 273	148 255
Autofinancement € HT	-15 804	43 360	36 699	54 881	-37 291	81 845

↳ **Autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'un jardin d'enfants après démolition de l'ancien EHPAD La Charmille :**

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € HT	22 810	90	551 777	301 057	0	875 734
Recettes € HT (hors autofinancement)			282 801	191 350	165 026	639 177
Autofinancement € HT	22 810	90	268 976	109 707	-165 026	236 557

↳ **Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de la Place Sully :**

	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € HT	5 950	20 000	250 000	281 628	557 578
Recettes € HT (hors autofinancement)			42 000	248 000	290 000
Autofinancement € HT	5 950	20 000	208 000	33 628	267 578

↳ **Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement des rues Giroust et Gouverneur :**

	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € HT	3 240	35 000	1 068 780	0	1 107 020
Recettes € HT (hors autofinancement)			256 000	150 000	406 000
Autofinancement € HT	3 240	35 000	812 780	-150 000	701 020

✚ **Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'élargissement de la ruelle des Lavandières :**

	2022	2023	TOTAL
Dépenses € HT	316 667	181 333	498 000
Recettes € HT (hors autofinancement)	45 000	255 000	300 000
Autofinancement € HT	271 667	- 73 667	198 000

✚ **Autorisation de programme et crédits de paiement pour la restructuration du centre commercial des Gauchetières :**

	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses € HT	30 000	303 000	99 000	432 000
Recettes € HT (hors autofinancement)		38 880	263 520	302 400
Autofinancement € HT	30 000	264 120	-164 520	129 600

L'ensemble de ces autorisations de programme/autorisation de programme est adopté à l'unanimité.

TARIFS DES PHOTOCOPIES DU « POINT POSTE »

Prise en compte de la conversion en euros des tarifs des photocopies du « Point Poste » :

- 0,08 € la copie A4
- 0,15 € la copie A3

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PECHE ENTRE L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA) ET LA VILLE, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 9 années, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Cette convention est consentie à titre gratuit.

Vote favorable à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE (RAD) 2020 DE SUEZ EAU FRANCE CONCERNANT LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC « EAU POTABLE » ET DU RPQS

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de M. CASTANIER

Réponse de M. CHAMPION

Précision de M. HUWART sur le prix, le rendement et la qualité de l'eau à Nogent.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DES ECOLES MARCEL PAGNOL ET LUCIE AUBRAC, pour les montants et attributaire suivants :

	Attributaire	Montant du marché
LOT 1 : Marcel Pagnol	MPO FENETRES	60 244,68 €HT
LOT 2 : Lucie Aubrac	MPO FENETRES	32 376,33 €HT
TOTAL DES MARCHES		92 621,01 €HT

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES DE L'ECOLE GEORGES BRASSENS ET LA BOITE A OUTILS, pour les montants et attributaires suivants :

	Attributaire	Montant du marché
LOT 1 : Couverture	EIFFAGE ENERGIE	93 818,30 €HT
LOT 2 : Etanchéité	SARL ECF	65 204,80 €HT
TOTAL DES MARCHES		159 023,10 €HT

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 5 AU MARCHÉ POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES P1-P2-P3 AVEC INTERESSEMENT

Cet avenant porte sur l'extension du périmètre du contrat, tenant compte de l'augmentation de la température de consigne du chauffage au CBE ; et la suppression de la maintenance du système de désenfumage de la salle 3 du Cinéma (maintenance prise en charge par une autre société).

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de MME DUEZ.
Réponse de M. BOCQUILLON

AUTORISATION DE SIGNATURE, AVEC GRDF, D'UNE CONVENTION RELATIVE AU RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION, SITUÉE SUR LA COMMUNE DE LA GAUDAINÉ, FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE

Il convient d'autoriser le raccordement de cette canalisation mais également le rattachement de sa valeur patrimoniale à la commune de Nogent le Rotrou.

Vote favorable à l'unanimité.

Intervention de M. CASTANIER
Réponse de M. HUWART
Précisions de M. BOCQUILLON et de M. HUWART

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION, AVEC LA SOCIÉTÉ RTE, POUR L'IMPLANTATION D'UN PYLONÉ RUE DE LA BORDE

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION, AVEC ENEDIS, POUR LE PASSAGE DE CABLE SOUTERRAIN SUITE A DEPLACEMENT D'OUVRAGE BASSE TENSION LIEU-DIT « MARGAS », SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION BX, N° 117, PROPRIETE DE LA VILLE DE NOGENT LE ROTROU

Vote favorable à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SIACOTEP 2020

Données synthétiques au 31 décembre 2020 :

- 🚧 Desserte de 13 092 habitants, soit 5 79 usagers
- 🚧 4 777 branchements
- 🚧 Longueur totale de réseaux : 83 392 ml
- 🚧 1 poste principal de relèvement rue du Clos Brissac
- 🚧 21 postes secondaires sur l'ensemble du périmètre
- 🚧 STEP d'une capacité de 29 000 équivalents habitant
- 🚧 Débit de référence journalier : 3 300 m³
- 🚧 Redevance assainissement au 1^{er} janvier 2021 : 2,36 € TTC/m³, avec un taux de TVA à 10 % se décomposant comme suit :
 - 1,100 € HT pour la part collectivité (depuis le 12 avril 2019), soit une stagnation par rapport à 2019,
 - 0,8981 € HT pour le délégataire sur la base de la facture 120 m³, soit une baisse de 4,81 %,
 - 0,150 € HT pour l'Agence de l'Eau Loir Bretagne.Les facturations sont effectuées avec une fréquence annuelle et semestrielle en fonction du mode de gestion de l'eau potable pour chaque commune.
- 🚧 Total des recettes pour 2020 : 690 921,00 €

Le conseil municipal prend acte de cette présentation, qui n'appelle aucune remarque.

OUTILS DE MUTUALISATION, permettent le partage de moyens de différentes natures entre deux ou plusieurs collectivités du bloc communal : personnels, moyens techniques ou financiers, patrimoine.

Les différentes manières d'organiser la mutualisation :

- 🚧 Mutualisation verticale ascendante : mise à disposition de moyens de l'EPCI vers les communes
- 🚧 Mutualisation verticale descendante : mise à disposition de moyens des communes vers l'EPCI
- 🚧 Mutualisation horizontale : plusieurs communes partagent leurs moyens sans intervention de l'EPCI
- 🚧 Adhésion à des syndicats intercommunaux
- 🚧 Partage des fonctions supports → Service commun mutualisé

Dans ce cadre, autorisation de signature d'une convention :

1. De mise à disposition de services entre la CdC du Perche et la commune de Nogent-le-Rotrou : Vote favorable à l'unanimité
2. De mise à disposition de services entre la commune de Nogent-le-Rotrou et la CdC du Perche : Vote favorable à l'unanimité
3. De création d'un service commun entre la CdC du Perche et la commune de Nogent-le-Rotrou : Vote favorable à l'unanimité

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT-LE-ROTRON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE POUR UNE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE d'un agent affecté au « Campus Connecté », pour assurer les fonctions de coordinateur-tuteur de cette structure.
Cette mise à disposition est d'une durée de 9 mois à compter du 1^{er} janvier 2022.
Vote favorable à l'unanimité.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS, suite à des suppressions de postes dues à des avancements de grade, décès, départ en retraite, mutation, démission ou modification de la quotité horaire hebdomadaire de travail.
Vote favorable à l'unanimité.

MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL ET MODALITES D'EXERCICE DANS LE CADRE DU PROTOCOLE « TEMPS DE TRAVAIL », pour les agents titulaires, stagiaires et agents contractuels de droit public, sous réserve des nécessités de service.
Sur autorisations, les quotités de temps partiel sont fixées à 50, 60, 70, 80 et 90 % d'un temps plein.
Dans le cadre d'un temps partiel de droit, les quotités sont de 50, 60, 70 ou 80 %, d'un temps plein.
Durée de l'autorisation : 1 an.
Vote favorable à l'unanimité.

INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS), pour les agents des catégories C et B, dans la limite de 25 heures/mois pour un agent à temps complet.
Ces heures supplémentaires pourront être soit récupérées, soit rémunérées.
Vote favorable à l'unanimité.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

En application de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019, mise en place des 1 607 heures de travail annualisés.

Cette organisation concerne les personnels titulaires, stagiaires, contractuels à temps complet, non-complet et est applicable aux personnels de droit privé.
En sont exclus les vacataires, les agents mis à disposition ou en détachement.

Durée du temps de travail : 39 ou 35 heures/semaine pour un agent à temps complets

Congés annuels : 25 jours

ARTT : entre 23 et 3 jours suivants la durée hebdomadaire de travail

Jours de fractionnement : 1 à 2 jours

Mise en place de cycles de travail, en fonction des besoins des services :

- 35 heures
- 35 heures 50
- 39 heures
- Annuel

Vote favorable à l'unanimité.

DELIBERATION CADRE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Ce nouveau régime indemnitaire se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées aux agents, sauf pour les agents de la filière « police municipale », qui conservent leur régime indemnitaire antérieur.

Cette indemnité est composée :

- D'une part fixe : IFSE liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise
- Et d'une part variable : CIA complément indemnitaire qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Elle est accordée aux agents titulaires, stagiaires, contractuels à temps complet, non-complet ou à temps partiel, hors emploi saisonnier.

En cas d'absence de l'agent, son versement est soumis à certaines conditions :

o Versement intégral pour :

- Congés annuels,
- Congés maternité, paternité, d'adoption,
- Accidents du travail, maladies professionnelles reconnues,
- Formation,
- Temps partiel thérapeutique.

o Versement partiel (maintien pendant un délai de 45 jours cumulés d'absence) pour :

- Congés de maladie ordinaire.

Vote favorable à l'unanimité

LISTE DES EMPLOIS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE FONCTION A UN AGENT

- ✚ Attribution après avis du comité technique à titre gratuit (nécessité absolue de service) ou moyennant une redevance (occupation précaire avec astreinte), en raison des contraintes liées à ses fonctions

- ✚ Liste des emplois bénéficiaires pour nécessité absolue de service : Concession de logement octroyée à titre gratuit. Prise en charge de l'ensemble des coûts de réparation, charges locatives et des charges accessoires (ensemble des fluides)

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien de la salle de sport du Complexe Robert HUWART	Gardiennage et nécessité de services dont raisons de sécurité
Gardien du Centre socio-culturel & Complexe Pierre-Mendès France ; Salle Simone Signoret et Hôtel de Ville	Gardiennage et nécessité de services dont raisons de sécurité

- ✚ Liste des emplois bénéficiaires : Convention d'occupation précaire avec astreinte : Concession de logement octroyée à titre onéreux (50 % de la valeur locative réelle) ; Prise en charge de l'ensemble des coûts de

réparation, charges locatives et des charges accessoires (ensemble des fluides)

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Stade Saint Jean : Agent des espaces verts avec mission d'ouverture et fermeture	Fermeture et ouverture des portails, nettoyage des sanitaires accessoirement le week-end selon occupation

Vote favorable à l'unanimité.

TARIFS 2022 DE L'ESPACE DE VIE SOCIAL

- Coût pour les animations à destination des familles et des adultes

	Cotisation à l'année	Sorties famille et adulte		Sorties Famille et adulte dites exceptionnelles*		Atelier adulte à l'année avec intervenant extérieur	Séjours/Week-end famille	
		Enfant	Adulte	Enfant	Adulte		Enfant	Adulte
Habitants de la commune	10 €/foyer fiscal pour une année de date à date	3 €	4 €	5 €	6 €	9 €/trim.	4 €/jour	7 €/jour
Extérieur à la commune	16 €/foyer fiscal pour une année de date à date	10 €	12 €	12 €	13 €	16 €/trim.	11 €/jour	13 €/jour

*Sortie dont le coût d'une entrée est égal ou supérieur à 21€

- Le prix est dégressif par foyer fiscale selon le nombre d'enfants :

Nombre d'enfants par foyer fiscale	Sorties famille	Sorties familles dites exceptionnelles	Séjours/Week-end famille
1	3 € pour le premier	5 € pour le premier	4 € pour le premier
2	2 € pour le deuxième	4 € pour le deuxième	3 € pour le deuxième
3 et plus	1 € pour le troisième et plus	2 € pour le troisième et plus	2 € pour le troisième et plus

- Coût pour les animations jeunesse 11/17 ans. Tarif pour une période de stage

Tranches	Stage avec intervenant extérieur
Habitants de la commune	10 €
Extérieur à la commune	18 €

- Tarifs pour les photocopies (gratuité pour adhérents pour les 10 premières)
 - 0,10 centimes pour les copies en noir et blanc ;
 - 0,15 centimes pour les copies en couleur ;

Uniformisation des tarifs avec l'espace jeune de la CdC du Perche :

- Coût adhésion d'un foyer fiscal pour les services Espace de Vie Social et Accueil de loisirs 11/17 ans de la CdC du Perche.

	Cotisation à l'année service Espace de Vie Sociale (date à date)
Habitants de Nogent le Rotrou	10 €/foyer fiscal pour une année de date à date
Extérieur à la commune	16 €/foyer fiscal pour une année de date à date

Vote favorable à l'unanimité.

PRESENTATION PAR LA SALR IMAGE A L'APPUI DE SON RAPPORT D'ACTIVITE 2020 CONCERNANT LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DU CINEMA « LE REX »

- 📅 Présentation en CCSPL le 02 décembre 2021.
- 📅 Baisse de la fréquentation de 70 % (21 954 entrées en 2021 contre 73 590 en 2019), due à la crise COVID et deux fermetures administratives des cinémas.
- 📅 Annulation de certaines animations : le festival « La terre Ferme », le Printemps du cinéma ou encore la Fête du cinéma.
- 📅 Recette de billetterie : 143 731 € en 2020 contre 467 050 € en 2019, soit - 69,23 %

Le conseil municipal prend acte de cette présentation qui n'appelle aucune observation.

REGLEMENT D'UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR MIS A DISPOSITION AUPRES DES ASSOCIATIONS

Lieu : accueil de la Mairie

Nombre de photocopie : déterminé à l'avance pour une année avec fourniture du papier par l'association

Remise d'une carte avec un code sur demande de l'association

Coût pour toute photocopie supplémentaire : 0,10 € TTC

Toute utilisation inappropriée aura pour conséquence le retrait de l'autorisation

Vote favorable à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION D'EQUIPEMENT SPORTIF AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET FIXATION DU TARIF D'UTILISATION

Equipement utilisé : Gymnase Jean Macé

Coût horaire : 10 €
Vote favorable à l'unanimité.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

M. CASTANIER interroge Monsieur Le Maire sur le fonds de soutien aux seniors, sur le centre de vaccination et l'accès aux tests PCR pendant les fêtes de fin d'année et sur la Loi Egalim en demandant s'il serait possible d'utiliser des gourdes au lieu de bouteille en plastique.

Monsieur le Maire répond que le centre de dépistage est ouvert à la salle des colonnes, que le centre de vaccination ferme ses portes au 22 décembre 2021 et qu'il est envisageable de prévoir au budget 2022 l'acquisition de gourdes.

Sans autre question, il lève la séance.

Le Maire,
Harold HUWART.



